

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, codes 65, 67 et 40

Hebdomadaires régionaux de Laval, des Laurentides et de Montréal

**Projet de parachèvement de l'autoroute 19
avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion**

LE RAPPORT DU BAPE EST MAINTENANT PUBLIC

Québec, le 12 mars 2015 – À la demande du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend public aujourd'hui son rapport d'enquête et d'audience publique sur le *Projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion* par le ministère des Transports. Ce mandat d'enquête et d'audience publique a débuté le 15 septembre 2014. La commission d'enquête, chargée de l'examen du projet, était présidée par Anne-Marie Parent qui était secondée par le commissaire Pierre André.

La commission d'enquête du BAPE conclut qu'une amélioration du lien routier entre les autoroutes 440 et 640 sur l'axe de l'autoroute 19 et la route 335 est justifiée. La commission estime, toutefois, qu'une analyse comparative plus approfondie est requise entre les scénarios d'autoroute à deux voies et de boulevard urbain, y compris celui avec carrefours plans et échangeurs. Cette analyse devrait être réalisée avant que le ministère des Transports du Québec ne retienne une option définitive.

La commission d'enquête souligne que, pour la Communauté métropolitaine de Montréal et l'Agence métropolitaine de transport, le transport est une dimension clé de l'attractivité de la région métropolitaine et le réseau régional doit être fluide et multimodal. La forte croissance démographique prévue au cours des prochaines années dans la ville de Laval et dans les municipalités de la couronne nord fera augmenter la circulation de façon constante dans le corridor à l'étude, et ce, que le projet soit réalisé ou non. Malgré des divergences de visions et d'attentes, la volonté que soit amélioré ce lien fait consensus parmi les participants.

L'analyse comparative entre les scénarios d'autoroute et de boulevard urbain devra se faire dans une perspective de développement durable et assurer une insertion harmonieuse dans le milieu. Le ministère des Transports devra, entre autres :

- considérer les réflexions de tous les acteurs concernés par la gestion des déplacements de la région métropolitaine de Montréal et en particulier celles du Comité d'axe de l'autoroute 19, assurant une planification cohérente et intégrée à l'échelle régionale ;
- poursuivre sans tarder les discussions avec la Ville de Bois-des-Filion de façon à lui permettre de réaliser son projet de rénovation de centre-ville en intégration avec le réseau routier ;
- étudier, dès maintenant, l'utilisation des voies réservées pour le covoiturage, les débits d'autobus seuls permettant difficilement de justifier leur existence ;
- étudier la faisabilité quant à la perspective de limiter la vitesse à 70 km/h entre le boulevard des Mille-Îles et l'autoroute 640, ce qui permettrait à la machinerie agricole de circuler sur les voies routières et aux piétons et cyclistes de traverser à la hauteur de la terrasse Brissette à Laval ;

- revoir la conception de la piste multifonctionnelle de façon à assurer la sécurité des piétons et des cyclistes et à envisager son déplacement pour faciliter l'accès des usagers du transport actif aux pôles d'activités lavallois ;
- mettre en place des mesures de conception architecturale et paysagère pour améliorer l'expérience visuelle et sonore des utilisateurs du pont Athanase-David et de ceux de la rivière des Mille-Îles au niveau de la Trame verte et bleue métropolitaine ;
- compenser pour les pertes de milieux humides avec un ratio de trois pour un, voire au-delà, comme cette mesure est appliquée ailleurs au Canada et aux États-Unis, et, pour les boisés, privilégier une compensation minimale et permanente de deux pour un.

Enfin, la commission d'enquête constate que le ministère des Transports du Québec s'engage progressivement sur la voie de la mobilité durable avec le projet de parachèvement de l'autoroute 19. Elle estime cependant que, dans la foulée du virage énoncé dans ses documents de planification, le Ministère doit accorder plus de place aux modes de transport actif et collectif et orienter stratégiquement ses actions vers cet objectif.

Rappelons qu'au cours de la première partie de l'audience publique la commission a tenu trois séances publiques à Laval. En deuxième partie, trois séances publiques ont permis à la commission d'assister à la présentation de 30 mémoires et de 3 opinions verbales. Au total, 43 mémoires lui ont été déposés par des personnes, des groupes, des organismes et des municipalités intéressés par ce projet.

LA DISPONIBILITÉ DU RAPPORT

Le rapport d'enquête et d'audience publique sur le *Projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion* par le ministère des Transports est maintenant disponible. Vous pouvez le consulter dans les centres de documentation du BAPE, dans les centres de consultation ouverts dans le milieu visé de même que sur le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca. Vous pouvez également en faire la demande au bureau du BAPE, soit en communiquant par courriel à l'adresse communication@bape.gouv.qc.ca, soit en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732.

[Rapport](#)

[Conclusion](#)

[Avis et constats](#)

Source : Alexandre Corcoran-Tardif
 Personne-contact : Luc Nolet
 Conseiller en communication
 418 643-7447 ou 1 800 463-4732 poste 535
luc.nolet@bape.gouv.qc.ca